

Le 8 mai 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 8 mai 2017, à 19 h 30 à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : mesdames les conseillères Diane Paquette et Maude Lemire-Comeau et messieurs les conseillers Jean-Claude Guévin, Mario Laplante, David Guévin et Laurent Marcotte formant quorum et sous la présidence de monsieur le maire Daniel Coutu.

Vingt contribuables sont présents à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour
2017-05-01**

Il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil tenues les 10 et 13 avril 2017;
5. Approbation des comptes payés et à payer;
6. Rapport des comités et des activités du mois;
7. Nomination de Madame Isabelle Girard, à titre d'inspectrice adjointe relativement au règlement de zonage numéro 2016-09;
8. Désignation des responsables des services électroniques auprès de Revenu Québec;
9. Demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour le Centre Richard-Lebeau;
10. Nouvel espace public – Parc de l'Île;
11. Achat de buts de soccer;
12. Fête des voisins 2017;
13. Fête nationale du Québec;
14. Changement de nom pour la route 155;
15. Demande d'intervention pour des travaux d'entretien de cours d'eau;
16. Autorisation de paiement – Construction des bureaux municipaux;
17. Désignation des personnes pour effectuer les rondes de sécurité des véhicules lourds;
18. Adjudication de contrat – Surveillance de travaux;
19. Adjudication de contrat – Contrôles qualitatifs;
20. Adjudication de contrat – Asphaltage des voies publiques;
21. Adjudication de contrat – Lignage des voies publiques;
22. Adjudication de contrat – Gestion documentaire;
23. Demande à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) – Régularisation d'un abri forestier;
24. Autorisation – Réparations au Centre Richard-Lebeau;
25. Demande au Ministre Gaétan Barrette;
26. Promesse de vente – Soudure DR Lemire inc.;

27. Période de questions;
28. Levée de l'assemblée.

4. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil tenues les 10 et 13 avril 2017
2017-05-02

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2017 a été remise à chacun des membres du conseil;

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 13 avril 2017 a été remise à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2017, tel que rédigé;
- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 13 avril 2017, tel que rédigé.

5. Approbation des comptes payés et à payer
2017-05-03

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 30 avril 2017;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées aux membres du conseil au montant de 207 596.04 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 29 avril 2017 totalisant 45 690,36 \$;
- D'approuver la liste des dépenses du Centre Richard-Lebeau en date du 30 avril 2017 totalisant 3 316,62\$;
- D'approuver la liste des comptes payés au 30 avril 2017, totalisant 14 590,00 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 30 avril 2017 totalisant 143 999.06 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

6. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

7. Nomination de Madame Isabelle Girard, à titre d'inspectrice adjointe relativement au règlement de zonage numéro 2016-09
2017-05-04

CONSIDÉRANT la concordance des règlements municipaux au Schéma d'aménagement et de développement révisé, SADR, de la MRC Nicolet-Yamaska et l'intégration des exigences concernant la protection des rives, du littoral et des zones inondables;

CONSIDÉRANT que le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) no. 2006-04 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables de la MRC devient caduc;

CONSIDÉRANT les responsabilités de la MRC en matière de gestion de cours d'eau;

CONSIDÉRANT le règlement no. 2005-24 de la MRC relatif à l'égouttement des eaux des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la MRC n'a plus le pouvoir de veiller à la longévité de ses investissements dans le cadre des travaux d'entretien de cours d'eau en milieu agricole par le biais de l'application du respect d'une bande riveraine en vertu de son RCI;

CONSIDÉRANT l'obligation pour les propriétaires d'obtenir deux permis pour la réalisation de certains travaux susceptibles de modifier l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau, soit un permis auprès de sa Municipalité et un permis auprès de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- De désigner Madame Isabelle Girard comme inspectrice adjointe pour l'application du règlement no. 2016-09 pour éviter le dédoublement de permis et permettre à la MRC de veiller sur les investissements dans les travaux d'entretien de cours d'eau. Ses pouvoirs et fonctions seront restreints et réservés aux actes suivants :
 - Émission de permis pour la construction, installation, aménagement ou modification d'une traverse d'un cours d'eau, que cette traverse soit exercée au moyen d'un pont, d'un ponceau ou d'un passage à gué;
 - émission de permis pour la construction, installation, aménagement ou modification d'une prise d'eau dans un cours d'eau;
 - émission de permis pour l'aménagement d'exutoires de réseaux de drainage souterrain ou de surface dans les cours d'eau;
 - émission de permis pour des travaux d'entretien et d'aménagement effectués par une autorité municipale;
 - émettre un avis au propriétaire foncier pour le non-respect d'une bande riveraine le long des cours d'eau ayant fait l'objet d'un entretien par la MRC;
 - émettre et signer des constats d'infractions pour le non-respect d'une bande riveraine le long des cours d'eau ayant fait l'objet d'un entretien par la MRC.

**8. Désignation des responsables des services électroniques auprès de Revenu Québec
2017-05-05**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit désigner au moins un responsable des services électroniques afin d'accéder aux dossiers de Revenu Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- Que monsieur Donald Nicole, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint et madame Carmelle L. Dupuis, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe, soient tous les deux autorisés à :
 - Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
 - Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
 - Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;

- Effectuer l'inscription de l'entreprise à *clicSÉQUR – Entreprises* et à *Mon dossier* pour les entreprises;
- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de *Mon dossier* pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.
- D'accepter que le ministre du Revenu communique aux représentants, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à *Mon dossier* pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

**9. Demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour le Centre Richard-Lebeau
2017-05-06**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit demander à la Régie des alcools, des courses et des jeux un nouveau permis afin de vendre, à l'année, des boissons alcoolisées au Centre Richard-Lebeau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- De demander à la Régie des alcools, des courses et des jeux un permis annuel afin de vendre des boissons alcoolisées au Centre Richard-Lebeau situé au 375, rue Germain à Saint-Léonard-d'Aston;
- De mandater Faucher & Gauthier Architectes pour établir les capacités d'évacuation et d'occupation exigées par la Régie des alcools, des courses et des jeux;
- D'assumer les coûts du permis;
- D'autoriser monsieur Donald Nicole, directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston, la demande de permis de réunion ainsi que tout autre document requis pour donner suite à la présente résolution.

**10. Nouvel espace public – Parc de l'Île
2017-05-07**

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution 2016-05-33, la Municipalité a confirmé que le terrain de la Municipalité situé sur l'Île au bout de la rue Ouellet et qui a été utilisé comme terrain de golf au cours des 25 dernières années changerait d'usage et qu'un parc y serait aménagé cet été;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'identifier ce nouvel espace public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'identifier cet espace public comme le «Parc de l'Île»;
- D'aménager sur cet espace un nouveau parc public, de nouveaux terrains de soccer et de nouvelles installations sportives et communautaires.

**11. Achat de buts de soccer
2017-05-08**

CONSIDÉRANT qu'une demande d'espace pour l'aménagement de terrains de soccer supplémentaires a été présentée dernièrement à la Municipalité par « Les Lynx de Saint-

Léonard » afin de développer les activités du club;

CONSIDÉRANT que le club de soccer «Les Lynx de Saint-Léonard-d'Aston» a besoin de quatre (4) buts de soccer supplémentaires pour ces nouveaux terrains;

CONSIDÉRANT l'espace disponible au Parc de l'Île (situé sur l'Île au bout de la rue Ouellet);

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé à l'organisme « Les loisirs de St-Léonard inc » de contribuer financièrement et ce, dans le cadre de leur mission, à l'achat de ces buts;

CONSIDÉRANT que « Les Loisirs de Saint-Léonard inc. » ont refusé de participer à l'acquisition de ces buts de soccer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'aménager de nouveaux terrains de soccer au Parc de l'Île;
- D'autoriser une dépense de 4 000 \$ pour l'acquisition ou la fabrication de quatre buts de soccer afin de développer les activités du club de soccer «Les Lynx de Saint-Léonard-d'Aston».

12. Fête municipale des voisins 2017
2017-05-09

CONSIDÉRANT que la Fête municipale des voisins aura lieu le samedi 10 juin prochain entre 10 h et 15 h au Parc Arc-en-Ciel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'autoriser la tenue de la Fête municipale des voisins le 10 juin prochain, la présence de pompiers avec un camion incendie et la fermeture des rues Villeneuve, des Loisirs, du Parc, Caya et Landry pendant la durée de cette activité;
- Que le Coordonnateur aux loisirs et à la culture coordonne le tout afin de donner effet à la présente résolution.

13. Fête nationale du Québec
2017-05-10

CONSIDÉRANT que les festivités de la Fête nationale du Québec se tiendront les 23 et 24 juin prochains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'autoriser l'utilisation des rues de la municipalité pour le passage du défilé de la Fête nationale du Québec, le 24 juin prochain;
- D'autoriser la participation des employés des travaux publics et l'utilisation de certains équipements;
- D'autoriser les pompiers à participer à la fête d'enfants, le 24 en après-midi et à la parade en soirée ainsi qu'une présence de 2 pompiers lors des feux d'artifices;
- Que le Coordonnateur aux loisirs et à la culture coordonne le tout afin de donner effet à la présente résolution.

14. Changement de nom pour la route 155
2017-05-11

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTQ) a demandé à la Commission de toponymie d'effectuer le changement de nom de la Route 155 afin d'éviter tout problème de repérage et de confusion.

CONSIDÉRANT que selon le MTQ le nom «Route 155» n'existe plus pour identifier cette voie publique;

CONSIDÉRANT que ce tronçon de route est la continuité du rang Saint-Joseph jusqu'à l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura aucun doublon de numéro de porte si le rang Saint-Joseph est sélectionné pour remplacer la route 155;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Guévin, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- De procéder au changement de nom de la section de route entre l'actuel rang Saint-Joseph et l'autoroute 20, appelée «route 155» pour celui de rang Saint-Joseph;

15. Demande d'intervention pour des travaux d'entretien de cours d'eau
2017-05-12

CONSIDÉRANT que les branches 2 et 3 du cours d'eau «Lafond» situé dans le rang des Martin doivent être nettoyées afin de faciliter l'écoulement des eaux;

CONSIDÉRANT que les cours d'eau sont sous la juridiction de la MRC Nicolet-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De transmettre une demande d'entretien pour les branches 2 et 3 du cours d'eau «Lafond» situé dans le rang des Martin à la MRC de Nicolet-Yamaska.

16. Autorisation de paiement – Construction des bureaux municipaux
2017-05-13

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu de SG Construction la demande de paiement numéro 1 relativement aux travaux de construction des nouveaux bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT que Faucher & Gauthier architectes a vérifié cette demande de paiement et a émis le certificat de paiement A-1;

CONSIDÉRANT que le paiement sera effectué à même les surplus accumulés de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'autoriser le paiement de la somme de 47 724.81\$, à même les surplus accumulés, à l'entreprise «SG Construction» conformément au certificat de paiement A-1.

17. Désignation des personnes pour effectuer les rondes de sécurité des véhicules lourds
2017-05-14

CONSIDÉRANT que la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds* exige que des personnes soient désignées pour effectuer les rondes de sécurité des véhicules lourds de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que messieurs Daniel Ouellet et Gaby Lamothe ont la formation nécessaire pour l'application de cette loi et acceptent d'être nommé «personne désignée» au sens de cette loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- De nommer messieurs Daniel Ouellet et Gaby Lamothe au titre de «personne désignée» pour effectuer les rondes de sécurité des véhicules lourds de la Municipalité conformément à la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds*.

18. Adjudication de contrat – Surveillance de travaux
2017-05-15

CONSIDÉRANT que la Municipalité a invité trois (3) entreprises à soumissionner afin d'effectuer la surveillance des travaux de réfection des rues Saint-Jean-Baptiste, Lauzière, Fleury et des Forges qui aura lieu en mai, juin, juillet, août et septembre 2017.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Chantier	Bureau	Intervention	Total
WSP Canda inc.	37 500 \$	14 400 \$	2 400\$	54 300 \$
EXP inc.	37 500 \$	21 500 \$	1 200 \$	60 200 \$
GHD inc.	Aucune offre soumise			

CONSIDÉRANT que toutes ces offres sont conformes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat de surveillance des travaux de réfection des rues Saint-Jean-Baptiste, Lauzière, Fleury et des Forges à l'entreprise «WSP Canada inc. » pour une somme de 54 300 \$, plus taxes.

19. Adjudication de contrat – Contrôles qualitatifs
2017-05-16

CONSIDÉRANT que la Municipalité a invité trois (3) entreprises à soumissionner afin d'effectuer les contrôles qualitatifs lors des travaux de réfection des rues Saint-Jean-Baptiste, Lauzière, Fleury et des Forges qui aura lieu en mai, juin, juillet, août et septembre 2017.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix forfaitaire (sans taxes)
Englobe inc.	41 934 \$
EXP inc.	33 400 \$
GHD inc.	Offre retirée à la demande du fournisseur

CONSIDÉRANT que toutes ces offres sont conformes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat des contrôles qualitatifs lors des travaux de réfection des rues Saint-Jean-Baptiste, Lauzière, Fleury et des Forges à l'entreprise « EXP inc. » pour une somme de 33 400 \$, plus taxes.

**20. Adjudication de contrat – Asphaltage des voies publiques
2017-05-17**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a invité trois (3) entreprises à soumissionner afin d'effectuer l'asphaltage de diverses voies publiques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix EB-10C	Prix EB-14
Pavage Veilleux (1990) inc.	84,00 \$ / tonne	87,25 \$ / tonne
Smith Asphalte inc.	77,98 \$ / tonne	80,98 \$ / tonne
Sintra inc.	75,75 \$ / tonne	84,15 \$ /tonne

CONSIDÉRANT que toutes ces offres sont conformes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat d'asphaltage de diverse voies publiques à l'entreprise «Sintra inc » pour une somme de 75,75 \$ / tonne, plus taxes, pour l'enrobé bitumineux EB-10C (PG58-28).
- D'adjuger le contrat d'asphaltage de diverse voies publiques à l'entreprise «Smith Alphahte inc » pour une somme de 80,98 \$ / tonne, plus taxes, pour l'enrobé bitumineux EB-14 (PG58-34).

**21. Adjudication de contrat – Lignage des voies publiques
2017-05-18**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a invité trois (3) entreprises à soumissionner afin d'effectuer divers travaux de lignage sur ses voies publiques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix (sans taxes)
Marquage et traçage du Québec inc.	14 424.75 \$
Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.)	20 944.75 \$
Lignco Sigma inc.	19 077.00 \$

CONSIDÉRANT que toutes ces offres sont conformes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat de lignage des voies publiques à l'entreprise «Marquage et traçage du Québec inc.» pour une somme de 14 424.75 \$, plus taxes.

**22. Adjudication de contrat – Gestion documentaire
2017-05-19**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit s'assurer d'avoir une gestion documentaire efficace et de respecter le calendrier de conservation prescrit par la Bibliothèque et les Archives nationales du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des offres de services à deux (2) entreprises afin de mettre à jour la gestion documentaire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix (sans taxes)
Service de gestion documentaire France Longpré	3 552.01\$
Binatek inc.	2 480.00\$

CONSIDÉRANT que toutes ces offres respectent les exigences de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Guévin, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat de mise à jour de la gestion documentaire à l'entreprise «Binatek inc.» pour une somme de 2 480 \$, plus taxes.

23. Demande à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) – Régularisation d'un abri forestier 2017-05-20

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Jean-Philippe Duchesne pour régulariser la situation d'un abri forestier sur le lot 5 231 915 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que cette demande n'aura pas de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes ainsi que sur le développement de ces dernières;

CONSIDÉRANT que cette demande n'aura pas d'impact défavorable sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura aucune conséquence sur les possibilités d'utilisation agricoles des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Guévin, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- QUE le conseil municipal recommande la demande de monsieur Jean-Philippe Duchesne, à la CPTAQ, afin de régulariser la situation d'un abri forestier construit sur le lot 5 231 915 du Cadastre du Québec.

24. Autorisation – Réparations au Centre Richard-Lebeau 2017-05-21

CONSIDÉRANT que des fuites d'ammoniac et de glycol ont été constatées par M. Sébastien Pitre lors de la fermeture de la patinoire;

CONSIDÉRANT que des fuites d'ammoniac et de glycol doivent être réparées au Centre Richard-Lebeau;

CONSIDÉRANT que l'entreprise CIMCO réfrigération détient actuellement un contrat d'entretien du système de réfrigération du CRL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'autoriser une dépense de 4 614,41 \$, plus taxes, afin que l'entreprise «Cimco réfrigération» puisse réparer les fuites d'ammoniac et de glycol au Centre Richard-Lebeau.

25. Demande au Ministre Gaétan Barrette
2017-05-22

CONSIDÉRANT que les services offerts par le GMF de Saint-Léonard-d'Aston font partie des services prioritaires de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le GMF de Saint-Léonard-d'Aston offre des services de qualité à environ 9 000 patients;

CONSIDÉRANT qu'un médecin a quitté le GMF de Saint-Léonard-d'Aston en octobre 2016;

CONSIDÉRANT qu'un autre médecin du GMF de Saint-Léonard-D'Aston est décédé en avril 2017;

CONSIDÉRANT qu'avec ces événements, le GMF de Saint-Léonard-d'Aston aura de la difficulté à continuer à offrir un service de qualité à ses 9 000 patients.

CONSIDÉRANT les représentations et les demandes de la Fondation Médicale Jean-Pierre Despins m.d. et de la COOP de Solidarité Santé J-P Despins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'appuyer les représentations et les demandes de la Fondation Médicale Jean-Pierre Despins m.d. et de la COOP de Solidarité Santé J-P Despins auprès du CIUSSS de la Maurice-et-du-Centre-du-Québec et auprès du Ministre Gaétan Barrette afin que trois (3) nouveaux médecins soient attribués au GMF de Saint-Léonard-d'Aston dans les plus brefs délais.

La conseillère Maude Lemire-Comeau déclare son intérêt dans le point ci-après et quitte maintenant la séance et la salle.

26. Promesse de vente – Soudure DR Lemire inc.
2017-05-23

CONSIDÉRANT que l'entreprise Soudure DR Lemire inc doit, dans le cadre d'un projet d'agrandissement, se relocaliser;

CONSIDÉRANT que l'entreprise a démontré un intérêt pour l'acquisition d'un terrain d'une superficie de 150 000 pi² faisant partie du lot 5 230 508 (ancien terrain de la Commonwealth Plywood);

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a plus de terrain de cette superficie disponible dans son parc industriel ou ailleurs sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaiterait que l'entreprise poursuive ses activités dans les limites de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- De vendre à Soudure DR Lemire inc. un terrain d'environ 150 000 pieds² faisant partie du lot 5 230 508 (ancien terrain de la Commonwealth Plywood) afin de relocaliser son entreprise;
- Que le prix de vente de ce terrain sera de 0,55 \$/pi², plus taxes;
- Que la vente sera conditionnelle à l'obtention des certifications environnementales conformes aux normes du MDDELCC, à la levée de la clause communautaire par la

Commonwealth Plywood et à la modification du règlement de zonage afin d'autoriser les activités de Soudure DR Lemire inc. sur le terrain vendu;

- Que le maire et le directeur général sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston, la promesse d'achat ou tout autre document requis pour donner suite à la présente résolution.

La conseillère Maude Lemire-Comeau revient à la séance pour la suite de l'ordre du jour.

27. Période de questions

Début : 19 h 58

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 20 h 05

**28. Levée de l'assemblée
2017-05-24**

Il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 05.

Daniel Coutu, maire

Donald Nicole, directeur général